



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Quand la CFDT change d'avis sur le temps de travail et la préservation de nos 8 jours de congés !

Dans un tract diffusé le 28 janvier la CFDT affirme que sont obligatoires, la suppression de 8 jours de congés annuels et la fin du protocole d'accord d'aménagement du temps de travail validé par le conseil de Paris en décembre 2001.

**Pourtant la CFDT affirmait avec nous le contraire dans un tract intersyndical CGT/UNSA/CFDT/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC diffusé en octobre 2019, plusieurs mois après le vote de la loi de transformation de la Fonction publique :**

<http://www.supap-fsu.org/2019/10/intersyndicale-ville-de-paris-preserver-nos-8-jours-de-conges-c-est-possible.html>

Voici entre autres ce que nous écrivions tous ensemble.

### **Préserver nos 8 jours de congés, c'est possible, c'est aussi écrit dans la loi**

Le conseil de Paris « *peut, après avis du comité technique [...], réduire la durée annuelle de travail servant de base au décompte du temps de travail ...* » Cela passe par les sujétions, ce qui existe déjà et qui permet une réduction du temps de travail.

**Il nous faut défendre les réductions de temps de travail conquises et matérialisées par le tableau des sujétions à la Ville de Paris.**

**Mais nous devons aller plus loin pour conserver les 8 jours de congés auxquels ont droit tous les agents.**

### **Exigeons ensemble une nouvelle sujétion avec une diminution du temps de travail d'une heure par semaine !**

- En raison des risques et de la pénibilité liée aux pollutions spécifiques à la région parisienne ;
- En raison des risques et de la pénibilité liée aux temps de transport à la dégradation de la qualité des transports publics (*station debout, pollution du métro...*) **spécifiques aux agents de la Ville de Paris ;**
- En raison des risques liés à l'absence d'offre suffisante de logements de qualité intramuros à des prix abordables pour les personnels ;
- En raison des risques et de la pénibilité liée à la qualité de vie en région parisienne : seulement 15 % des Franciliens y trouvent un "*bon cadre de vie*" ; 14 % seulement une "*bonne qualité de vie*".

**Pour préserver la santé des personnels de la Ville de Paris, la Mairie peut, si elle le veut,  
voter une délibération permettant de préserver nos 8 jours de congés**